

Chasseur Mayennais



**Plan de chasse
lièvre**



**Enquête tableau
de chasse**

**Notre faune :
les corvidés**



Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2013

Abattage et débardage, des solutions douces existent !

**Vous êtes propriétaire forestier ?
Vous avez planté des chênes
ou des feuillus précieux ?**

**Fagus Energie vous propose des solutions douces
d'éclaircie, avec abatteuse et débardeur miniatures ...**



... pour respecter votre investissement forestier d'il y a 20 ans.

FAGUS Energie

Producteur de bois déchiqueté pour chaudières individuelles et collectives

La qualité et le service ...

**Fagus Energie vous assure la livraison de
Plaquettes forestières sèches,
criblées et calibrées .**

NOUVEAU

**Livraison
des silos aériens
par soufflerie**





Le mot du Président

La saison 2012-13 a été particulièrement pluvieuse alors qu'il nous avait été annoncé une grande sécheresse. Ceci a eu bien évidemment des incidences sur les conditions dans lesquelles nous avons pratiqué la chasse, mais surtout sur les dégâts de sangliers qui s'avèrent importants. Le fait que les récoltes de maïs soient restées longtemps sur pied cette année, en raison de l'humidité persistante, a, en effet, largement profité aux sangliers. D'autre part, l'augmentation sensible du coût des céréales intervenue parallèlement, a constitué un facteur aggravant de cette situation.

Par ailleurs, les effets de la crise économique ajoutés à la diminution des populations de certaines espèces de petits gibiers ainsi qu'au vieillissement des chasseurs, ont entraîné une baisse du nombre des validations du permis de chasser plus importante que les années précédentes, malgré les nombreuses initiatives nationales et locales prises pour encourager le recrutement de nouveaux chasseurs.

Ceci ne doit pas nous empêcher de penser à l'avenir pour lequel deux grands chantiers sont ouverts :

- La mise à jour du Schéma départemental de gestion cynégétique pour les six ans à venir après une première période de validité qui arrive bientôt à son terme ;
- La mise en place progressive du plan de chasse lièvre, programmée lors de nos précédentes assemblées générales, qui concernera plusieurs nouveaux cantons cette année (LAVAL, SAINT-BERTHEVIN, ARGENTRÉ, CHAILLAND, ÉVRON, MONTSÛRS, SAINTE-SUZANNE).

Nous reparlerons de tout cela lors de notre Assemblée générale à LOUVERNÉ le 27 avril prochain.

A bientôt donc.

Yves Moulière

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Informations régionales
et nationales

Fête à Craon, à Carrouges

5 
Informations Fédération

*Plan de chasse lièvre
Enquête tableaux de chasse
Examen du permis de chasser 2013
Gardes particuliers formés 2012
Nouveaux piégeurs agréés 2012
Bilan d'application du SDGC*

14-15
Agenda 2013

16 
Informations Fédération
*Journée de chasse à La Vigneule
Sentier pédagogique
Services apportés aux adhérents*

19 
Nos associations
*Les Echos du Bas-Maine
Fédération des gardes particuliers
Société communale de chasse de
Fougerolles de Plessis
Concours St Hubert 2012
ADCGG 53
Association des Chasses privées
Association des Lt. de l'oveterie*

24 
Notre faune
*Corneille noire, Corbeau freux,
Choucas des tours*

26 
Cynophilie
Le Poitevin

27 
Humeur
Petites annonces

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1^{er} semestre 2013

**Chasseur
Mayennais**



Tirage : 10 000 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2013
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com

Photos de couverture : J-F.A.



Infos Régionales et Nationales

Automne en fête à Craon
Fête de la chasse à Carrouges



« AUTOMNE EN FÊTE » aura lieu dans le parc du château de Craon le dimanche 20 octobre 2013. Au programme différentes animations : exposition de voitures anciennes, marché du terroir, exposition de peinture sur le thème de la nature et de la chasse, démonstration de vènerie ainsi que des jeux pour les enfants. Restauration et buvette sur place.

La fédération des chasseurs de la Mayenne tiendra un stand sur place. Un concours de dessin est également prévu.

CARROUGES (61) fête de la chasse et de la pêche : cette année encore, la fête de la chasse et de la pêche aura lieu le premier week-end d'août, samedi 3 et dimanche 4.

La fédération de la Mayenne y participera également.



FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE
WILDLIFE HABITATS FOUNDATION WHF

www.fondationdeschasseurs.com

Les Chasseurs investissent pour la Nature

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 octobre 1983

Examen du permis de chasser 2013

Six sessions de préparation à l'examen du permis de chasser ont lieu de janvier à septembre.

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription pour passer l'examen.**

Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2013-2014, doivent s'inscrire le plus vite possible ! Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

En tout état de cause, la date limite de dépôt des dossiers pour la dernière session est fixée au mercredi 12 septembre 2013 – sous réserve de places disponibles (n'hésitez pas à

vous renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

Planning prévisionnel 2013 :

	Formation théorique (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire) 1/2 journée au choix	Examen théorique	Examen pratique 1/2 journée (au choix)	Date limite d'inscription
Session 1	Samedi 26 janvier	19/20/22 février	Vendredi 8 février	26/27/28 février	14 janvier 2013
Session 2	Samedi 2 mars	2/3/5 avril	Mercredi 27 mars	11/12 avril	28 février 2013
Session 3	Samedi 16 mars	4/5/7 juin	Mardi 9 avril	12/13/14 juin	14 mars 2013
Session 4	Samedi 4 mai	9/10/12 juillet	Mardi 11 juin	17/18/19 juillet	2 mai 2013
Session 5	Samedi 15 juin	10/11/13 septembre	Mardi 16 juillet	17/18/19 septembre	13 juin 2013
Session 6	Samedi 7 septembre	5/6/8 novembre	Jeudi 10 octobre	12/13/14 novembre	12 septembre 2013

En 2012, 155 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le mercredi 29 mai 2013,
- le mercredi 31 juillet 2013.

(En 2012, la fédération a compté 22 candidats à la chasse accompagnée).

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de

courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.





Plan de chasse lièvre

2013 : l'extension des communes en plan de chasse obligatoire s'accélère.

En 2012, les cantons de LOIRON et MESLAY-DU-MAINE sont passés au plan de chasse obligatoire. En 2013 les cantons de CHAILLAND, LAVAL Nord-Est, LAVAL Est, ST-BERTHEVIN, ARGENTRÉ, MONTSÛRS, ÉVRON et STE SUZANNE (53 communes) sont concernés.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars-avril, des comptages nocturnes ont été réalisés à l'échelle de plusieurs communes. Ces regroupements de communes sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - St-Pierre-des-Landes, Juvigné, La Croixille - St-Hilaire-du-Maine, Chailland, La Baconnière - Andouillé, St-Germain-le-Guillaume, La Bigottière - Changé, St-Jean-sur-Mayenne, St-Germain-le-Fouilloux - Astillé, Courbeveille - Montigné-le-Brillant, L'Huisserie, Nuillé-sur-Vicoïn, St-Berthevin - Entrammes, Forcé, Bonchamp-lès-Laval, Parné-sur-Roc - Argentré, Louvigné - Louverné, Châlons-du-Maine, La Chapelle Anthenaïse, Montflours | <ul style="list-style-type: none"> - Gesnes, Deux-Évailles, Montourtier, St-Ouen-des-Vallons - Brée, Montsûrs, St Cénére - La Chapelle Rainsouin, Soulgé-sur-Ouette - St Léger, Vaiges - Chammes, Ste-Suzanne - Torcé-Vivier-en-Charnie - Châtres-la-Forêt, Livet, St-Christophe-du-Luat - Neau, Mézangers - Évron, Ste-Gemmes-le-Robert - Assé-le-Bérenger, St-Georges-sur-Erve, Vimarcé, Voutré. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Lorsque vous recevrez le Chasseur Mayennais, l'essentiel des réunions (une par groupe de communes) aura eu lieu. Pour les personnes qui n'auraient pu assister à l'une de ces réunions, elles peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur ou du secrétariat sur le dossier à constituer. Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété,
- la localisation précise du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25000^{ème}

Ce dossier doit nous être adressé avant le 10 JUIN 2013.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan), vous devez vous acquitter d'une adhésion (article 3, Loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des fédérations), dont le montant sera décidé lors de la prochaine assemblée générale.

A LAVAL
22, rue de la Paix

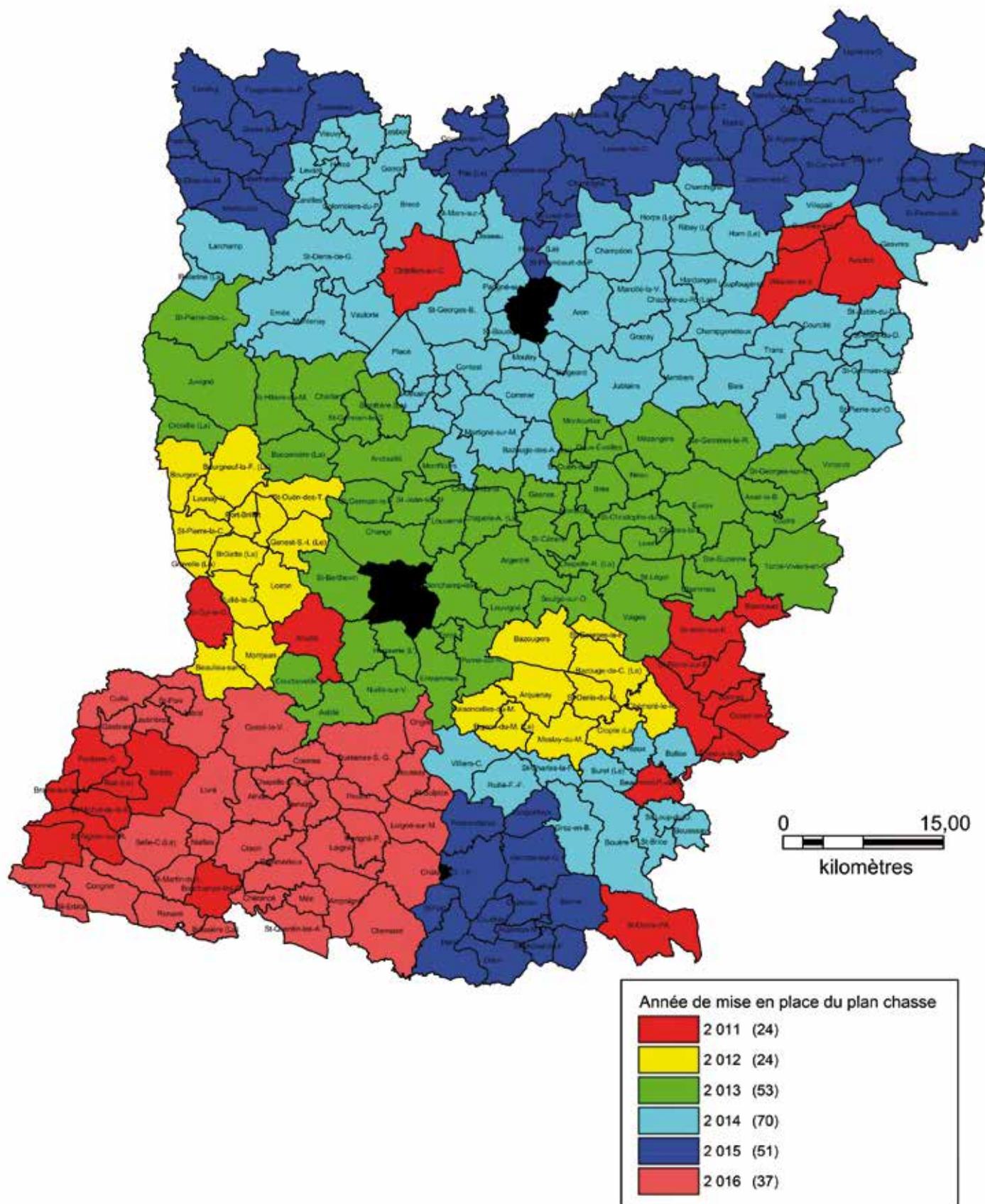
Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com





Progression de la mise en place du plan de chasse lièvre





Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2011-2012 a porté sur un échantillon de 1 600 chasseurs. 805 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 57 %.

Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2011-2012

11,9 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier. (Entre parenthèses : moyenne par chasseur)

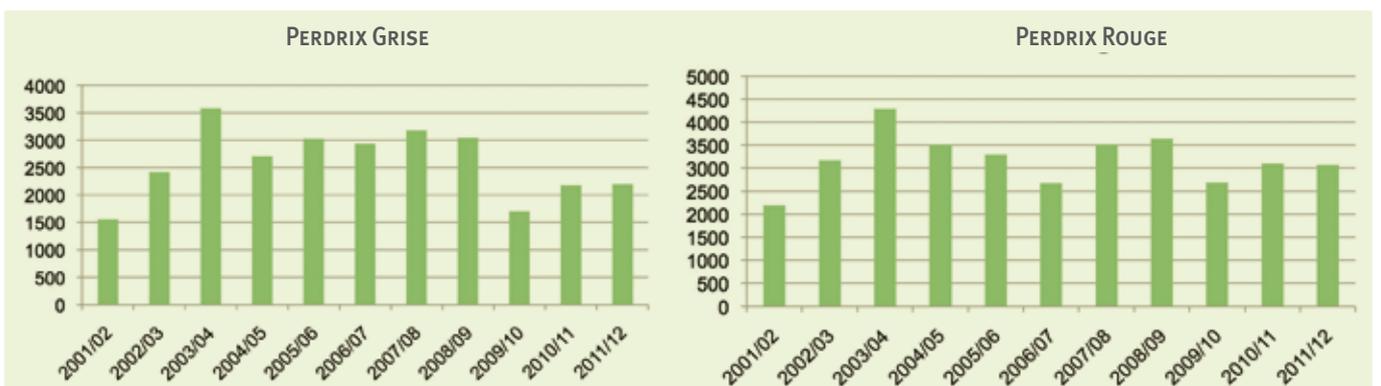
Gibiers sédentaires	
Lièvre (0,55)	4 835
Lapin (4,10)	35 793
Faisan (1,04)	9 105
Perdrix grise (0,25)	2 200
Perdrix rouge (0,35)	3 068

Prédateurs et déprédateurs			
Renard (1,04)	9 116	Corbeau freux (0,40)	734
Fouine (0,07)	629	Corneille noire (0,28)	2 417
Ragondin (0,81)	7 111	Pie (0,22)	1 962
Rat musqué (0,20)	1	Geai (0,06)	564

Migrateurs terrestres			
Pigeon ramier (4,76)	41 505	Merle	336
Pigeon colombin (0,13)	1 116	Caille	54
Bécasse (0,37)	3 230	Etourneau (0,37)	3 187
Grives (0,14)	1 257	Alouette	33
Tourterelle des bois	98		
Tourterelle turque	650		

Gibiers d'eau			
Colvert (2,15)	18 764	Sarcelle d'été	11
Sarcelle d'hiver	650	Souchet	22
Foulque	509	Siffleur	11
Poule d'eau	412	Pilet	0
Vanneau (0,09)	748	Chipeau	0
Bécassine des marais	358	Milouin	65
Bécassine sourde	98	Morillon	33
Pluvier doré	43	Râle d'eau	0
Chevaliers	0	Oies	0

Evolution des prélèvements des principales espèces



PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

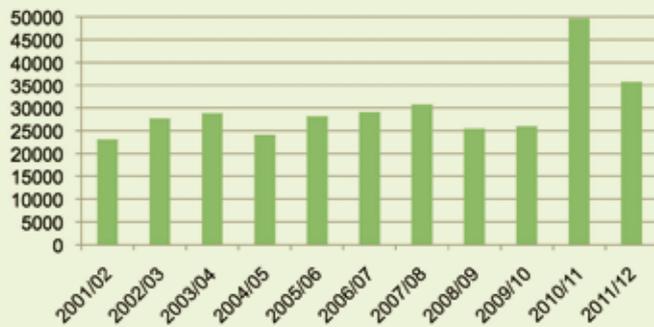
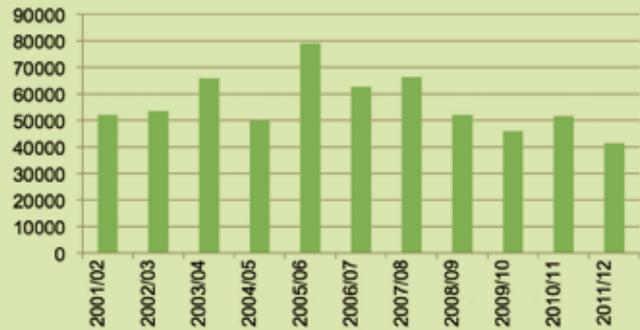
Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers. Ceux-ci constituent l'essentiel des prélèvements même si certaines années, comme en 2011, l'apport des oiseaux issus de la reproduction en nature est loin d'être négligeable.





LE PIGEON RAMIER

Avec près de 41 000 individus prélevés, la campagne de chasse 2011-2012 s'avère être la plus mauvaise saison de la décennie, très loin derrière le record de 2005-2006 et ses 79 000 pièces !

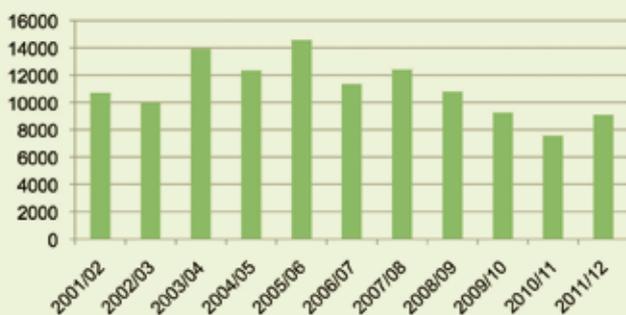
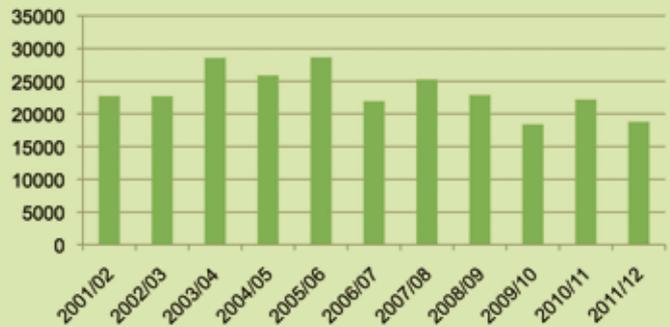


LE LAPIN DE GARENNE

Le « retour » du lapin se confirme cette saison avec un tableau de près de 36 000 lapins prélevés. Il reste nettement au-dessus de la moyenne des années 2001 à 2009 mais aussi largement en-dessous du record de la saison passée.

LE CANARD COLVERT

A nouveau une campagne de chasse bien médiocre pour l'espèce, provoquée, dans une large mesure, par une mauvaise saison de reproduction.



LE FAISAN COMMUN

La volonté affichée de vouloir développer les populations naturelles de cette espèce impliquerait, indirectement, une diminution des oiseaux lâchés. Avec 9000 oiseaux prélevés lors de la saison 2011-2012, le faisan semble avoir perdu sa quatrième place dans l'importance du tableau de chasse au bénéfice du renard.

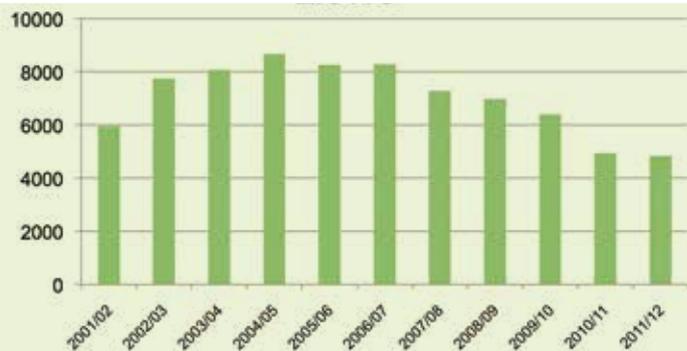
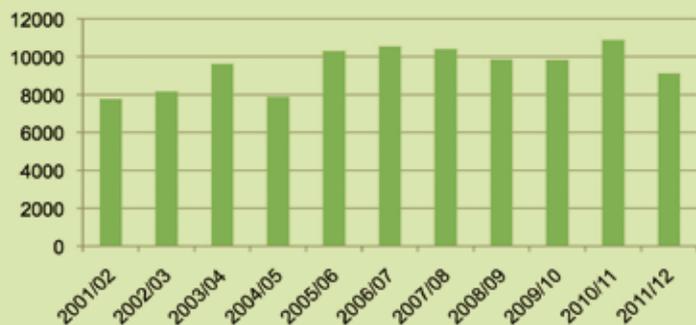
LA BÉCASSE DES BOIS

La saison 2011-2012 s'inscrit dans la médiocrité pour les bécassiers Mayennais. Il faut cependant rappeler que la vague de froid et l'enneigement important ont raccourci sensiblement la période de chasse.



LE RENARD

Pour cette campagne de chasse les prélèvements de renards ont baissé sensiblement, revenant à un peu plus de 9100 individus. Compte-tenu de la dynamique actuelle de ces populations, il est fort probable que ce résultat ne soit qu'un accident de parcours !



LE LIÈVRE

La diminution générale des effectifs constatée depuis cinq ans se confirme. Avec une estimation de 4835 lièvres tués à la chasse le triste record de 2010 est battu.

J-F. A.

Gardes particuliers formés en 2012

19 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs.

Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

Pascal	BORDEAU	MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
Ivan	DUVAL	TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE
André	GOULAY	LE PERTRE
Guy	GUESNE	VILLAINES-LA-JUHEL
Ludovic	GUICHARD	FONTAINE COUVERTE
Vincent	GRANDIN	CHARCHIGNÉ
Alec	HERIVEAU	ST-BERTHEVIN
Bertrand	HERIVEAU	ST-BERTHEVIN
Ludovic	LANGLAIS	ST-GEORGES-LE-FLÉCHARD
Bruno	LEFEBVRE	LA CROIXILLE

Laurent	LEPELLERIN	PARIGNÉ-SUR-BRAYE
Léon	MICHEL	PONTMAIN
André	PAUTONNIER	CHANGÉ
Maurice	PILON	ÉVRON
David	PORTAIS	LA BAZOUGE-DES-ALLEUX
Christian	REGERAU	MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
Patrick	SORIN	LE PERTRE
Guillaume	VALLEE	VILLEPAIL
Jean-Claude	VERRAUX	CRAON

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, prévue en juin 2013, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

Nouveaux piégeurs agréés en 2012

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2012, 85 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR, en 5 sessions réparties comme suit

Janvier : 8

Charles	DAYER	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Martine	DONNATIN	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Yves	FOURMOND	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Guy	HOREAU	CHÂTILLON-SUR-COLMONT

Michel	LAGOUTTE	ST MARS-SUR-COLMONT
Philippe	LOUVEAU	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Sylvain	ROCHER	MONTREUIL POULAY
Sébastien	TRAVEST	CHÂTILLON-SUR-COLMONT



25-26 mai : 26

Jean-Yves	AUBERT	ATHÉE
Jean-Jacques	BARIL	LA BACONNIÈRE
Hubert	CHAUVIN	ST SAMSON
Daniel	COURSELLE	LA GRAVELLE
Luc	DELAMAIRE	ST LOUP-DU-GAST
Maurice	FAUCHEUX	MONDEVERT
Maurice	GODARD	LOIRON
André	GOULAY	LE PERTRE
Lucien	GOUPIL	LA CHAPELLE ANTHENAISE
Médard	GOUPIL	BRÉAL-SOUS-VITRÉ
Christian	JAMOTEAU	BONCHAMP
Alec	HERIVEAU	ST-BERTHEVIN
Bertrand	HERIVEAU	ST-BERTHEVIN

Daniel	LAMBERT	ST DENIS-DU-MAINE
Ludovic	LANGLAIS	ST GEORGES-LE-FLÉCHARD
Jérôme	LECOQ	RAVIGNY
Paul	MANCEAU	COSSÉ-LE-VIVIEN
Jacques	MAUGUIN	AHUILLÉ
Anthony	MERIENNE	ST DENIS-DE-GASTINES
Jean-Pierre	MOUSSU	COSSÉ-LE-VIVIEN
Bernard	NEVEU	JUVIGNÉ
Antoine	PLANCHAIS	SIMPLÉ
Sylvain	POTTIER	LAVAL
Mickaël	RICOULT	THORIGNÉ-EN-CHARNIE
Patrick	SORIN	LE PERTRE
Alain	VETTIER	LA BACONNIÈRE

8-9 juin : 17

Michel	BERTRON	ST-DENIS-DU-MAINE
Gérard	BOUETE	ST-FORT
Julien	COURTEILLE	GORRON
Claude	DESLANDES	ST FRAIMBAULT DE PRIÈRES
Alain	GAISON	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Georges	GARNIER	BRÉE
Gérard	HEURTIER	ERNÉE
Chantal	MAILLERIE	LIVRÉ-LA-TOUCHE
Yves-Henri	MAILLERIE	LIVRÉ-LA-TOUCHE

Jean-Claude	MEIGNAN	CHÂTEAU-GONTIER
Claude	MESLAY	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES
Louis	MONNIER	MESLAY-DU-MAINE
Michel	PETRON	LASSAY-LES-CHÂTEAUX
Dominique	PRIME	NIAFLES
Roland	RENAUDIER	NIAFLES
Joël	ROMARIE	BAZOUGERS
Raphaël	ROUILLARD	ST-AUBIN-DU-DESERT

22-23 juin : 18

Claude	AUFFRAY	LA BACONNIÈRE
Antoine	BESCHER	VAIGES
Daniel	CHEVALLIER	SOULGÉ-SUR-OUETTE
Patrick	FRISON	ST GEORGES-BUTTAVENT
René	GESLIN	MONTSÛRS
Emile	GUICHARD	BRAINS-SUR-LES-MARCHES
Brandon	LAIR	ARON
Sébastien	LANDEMAINE	MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
Christian	LEVIEUX	SOULGÉ-SUR-OUETTE

Christophe	LOURY	VILLAINES-LA-JUHEL
Maxime	MAREAU	ST DENIS-DE-GASTINES
Michel	MONTEBAULT	CHAILLAND
Michel	PALIERNE	COSMES
Gaëtan	POMMIER	VAIGES
David	PORTAIS	LA BAZOUGE-DES-ALLEUX
Corentin	REZE	BONCHAMP-LES-LAVAL
Jean-Yves	SAUVAGE	ÉVRON
Jacky	VIEL	COSMES

Septembre : 16

Hervé	AUBERT	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Bernard	BEAUDOUIN	MOULAY
Vincent	BERGERE	JUBLAINS
Jérémy	BRETON	ST SATURNIN-DU-LIMET
Samuel	BRUNEAU	JUBLAINS
Benoit	CHAUSSÉ	NIAFLES
Elie	CLAMENS	ST-BAUDELLE
Alain	DA COSTA	BALLOTS

Clément	DEROUE	CHAMPÉON
Philippe	DOUESNEAU	GORRON
Valentin	DUBOIS	LAVAL
Bernard	DUFOUR	MAYENNE
Jean-Louis	FOUBERT	JUBLAINS
André	HUARD	CHÂTILLON-SUR-COLMONT
Claude	LOUVEAU	BRÉCÉ
Stéphane	REMBOURG	LAVAL

Dates des formations piégeage 2013 :

- Vendredi 24 et samedi 25 mai
- Vendredi 7 et samedi 8 juin
- Vendredi 21 et samedi 22 juin.

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite, et se déroule sur le site de la Fédération à Mont-

flours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement). **Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet, et à 15 ans pour la participation à la session de formation.**





Bilan d'application du schéma départemental de gestion cynégétique

Le 4 février 2013 a eu lieu la présentation du bilan annuel d'application du Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) lors de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Cet exercice récurrent, auquel la Fédération est aujourd'hui rompue, a permis de mettre en exergue certaines actions nouvelles.

La mise en œuvre du plan de chasse lièvre

Faisant suite à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2009, c'est à dire de passer l'ensemble du département en plan de chasse Lièvre obligatoire à moyen terme, l'année 2012 aura été celle de son lancement, en l'occurrence dans les cantons de Loiron et Meslay du Maine. Dans les 24 communes concernées, 92 détenteurs du droit de chasse ou regroupements de chasseurs ont effectué une demande de plan de chasse.

La reprise des comptages nocturnes

Après l'accident survenu en 2010, toutes les opérations de comptages nocturnes à partir d'un véhicule automobile avaient été annulées en 2011. La fin d'hiver 2012 aura vu la

reprise de cette technique de comptages suite à la parution d'un nouveau protocole agréé par notre ministère de tutelle. L'obtention de cette autorisation administrative nous aura permis de réaliser les comptages sur les huit circuits correspondants aux communes passant en plan de chasse obligatoire.



L'application du plan de gestion du sanglier

A l'initiative de la Fédération, un plan de gestion du sanglier a été mis en place pour la saison 2012-13, dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Celui-ci a pour objectif d'éviter les tableaux de chasse excessifs, pour des raisons d'éthique.

Il a donc été fixé un nombre maximum de sangliers (6) à prélever par jour et par groupe de chasseurs sur l'ensemble du

Groupe
Jean-Louis Guilmault




MAYENNE AUTOMOBILES
Route d'Aron
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL
Avenue de Paris (route de Rennes)
53940 SAINT-BERTHEVIN
Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES
11 avenue René Cassin
53200 CHÂTEAU-GONTIER
TÉL. 02 43 09 15 15



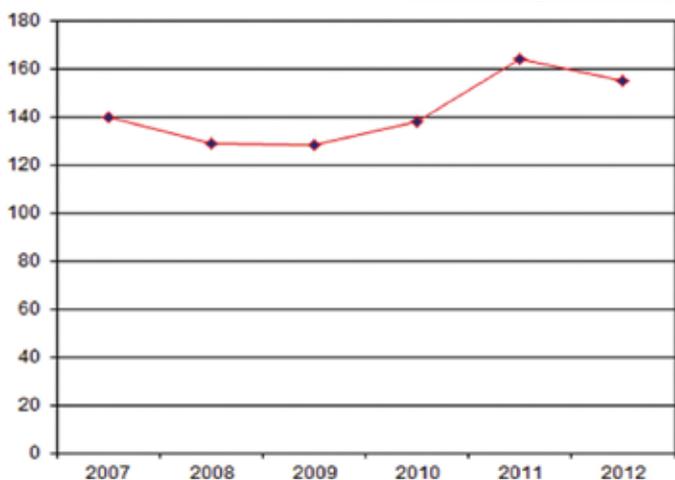
département à l'exception de trois zones, définies par l'arrêté préfectoral sur l'exercice de la chasse, à l'intérieur desquelles des dégâts ont été régulièrement constatés dans les cultures, et dans lesquelles les prélèvements ne sont pas limités.

Par ailleurs, la carte de prélèvement sanglier permet d'apprécier l'évolution des prélèvements.

L'augmentation sensible du nombre de candidats au permis de chasser

Depuis trois ans, le nombre de candidats au permis de chasser augmente dans des proportions importantes puisque de 128 reçus à l'examen en 2009, l'effectif passe à 155 cette année après avoir atteint 164 l'année dernière.

Candidats reçus	
Année	Nbre
2007	140
2008	129
2009	128
2010	138
2011	164
2012	155



Ce constat, qui a été fait également à l'échelon national, est un facteur d'optimisme pour l'avenir, même si l'augmentation du nombre des permis ne suffit pas encore à combler le déficit des départs.

Un effort de communication substantiel

Il a été réalisé dans le cadre des projets pédagogiques destinés aux scolaires et plus particulièrement :

- à travers les animations organisées sur le sentier pédagogiques de jour comme de nuit (9 sorties en 2011-12 pour 7 en 2010-11) ;
- et surtout à l'occasion des stages proposés aux élèves de secondes, premières, et terminales GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) pour lesquels 8 stagiaires ont passé 18 semaines à La Vigneule en 2011-12 pour 2 à 3 stagiaires seulement les années précédentes.

D'autrepart, une chasse des nouveaux et jeunes chasseurs a été organisée pour la première fois en 2012 à La Vigneule.



Cette chasse, pédagogique et conviviale, a eu un tel succès qu'il est prévu d'en organiser deux l'année prochaine.

Ainsi, avec la volonté d'atteindre dans les meilleures conditions possibles les objectifs du SDGC et de protéger au mieux les intérêts des chasseurs en général et de ses adhérents territoriaux en particulier, la Fédération obtient, dans tous ses domaines d'action, des résultats significatifs.



AGENDA 2013 DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

(sous réserve d'éventuelles

DEMARCHES	LIEU	JANVIER	FEVRIER	MARS
Inscription à la formation du Permis de Chasser*	FEDERATION			
Inscription à la formation piégeage	FEDERATION			
Inscription à la formation des gardes particuliers	FEDERATION			
Inscription à la formation hygiène alimentaire	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER	FEDERATION		avant le 10	
Demande de plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Demande de plan de chasse GRAND GIBIER*	FEDERATION		avant le 15	
Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER	FEDERATION			
Réunions de concertation Plan de Chasse Lièvre	FEDERATION			
Demande d'autorisation de destruction à tir	DDT			
Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire	MAIRIE			
Déclaration de piégeage annuelle	MAIRIE			
Bilan de captures piégeage	DDT			
Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse)	FEDERATION			
Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants	FEDERATION			avant
Validation du Permis de Chasser	FEDERATION			
Attestation de meute	FEDERATION			
Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne	DDT			
Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			
Commande de semences cultures à gibier	FEDERATION			
Demande de subventions pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			

* imprimés téléchargeable sur le site : www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc53-mayenne/textes-et-imprimés.html

-  Examen et formation
-  PMA et plan de chasse
-  Destructures nuisibles
-  Divers

NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66



Journée de chasse des nouveaux titulaires du permis de chasser

Depuis l'installation de son siège social à Montflours, le site de La Vigneule, d'une trentaine d'hectares, n'avait pas été chassé, en dehors de quelques battues aux renards organisées par les chasseurs de la commune.

La qualité du site permet aujourd'hui d'accueillir pendant l'hiver de nombreuses espèces de gibiers : oiseaux d'eau, pigeons, grives, bécasse, lapin, renard, blaireau mais aussi quelques sangliers de passage et des chevreuils qui se sont installés dans nos jeunes plantations d'arbres...

Ainsi, avec l'objectif de joindre l'utile à l'agréable, une première chasse au grand gibier s'est déroulée le matin du dimanche 23 décembre 2012.

Les 155 candidats reçus à l'examen du permis de chasser 2012 ont été conviés par courrier à participer à cette chasse, et seuls les 30 premiers inscrits ont été retenus conformément au nombre de postes à pourvoir.

Faisant suite au café, les consignes de sécurité et le déroulement de la chasse étaient exposés par Monsieur Patrick de Ferrière (administrateur de la Fédération). Encadré par le président, le directeur, 7 administrateurs et un technicien, l'ensemble des participants était posté vers 9h30 sur la périphérie du site.



Poussée par les chiens, une chevrette a réussi à passer la ligne là où l'on ne pouvait pas tirer. Les cris des chiens ont tenu en alerte les chasseurs pendant une bonne partie de la matinée mais hélas sans entraîner de tirs car les lapins n'étaient pas autorisés. Au bilan de cette chasse aucune pièce tirée mais 4 ou 5 chevreuils vus, 4 bécasses, des lapins et un sanglier malin, resté baugé qui s'est dérobé après la sonnerie de fin de chasse devant quelques chasseurs médusés...

Cette première en appellera d'autres et s'est terminée dans la convivialité autour de tables bien garnies.

J-F.A.

Sentier pédagogique

SENTIER PÉDAGOGIQUE DE LA VIGNEULE

Le circuit

Le parcours balisé de 1600 mètres permet de découvrir les différents composants de bocage : cultures, prairies, haies, bocquets, mares et cours d'eau. Chacun de ces milieux est illustré par un panneau de description d'une espèce typique. À ces 9 panneaux thématiques s'ajoutent trois panneaux spécifiques ayant pour thèmes les roselières, la faune aquatique des mares et la ruche.

Vous souhaitez nous rendre visite !

À destination de tous publics, ce parcours pédagogique est accessible toute l'année, pour les groupes organisés ou scolaires, après réservation de la date.

À cet effet veuillez utiliser la feuille annexée ou vous renseigner directement auprès de notre secrétariat.

L'accès et l'animation sont gratuits.

Renseignez-vous auprès de notre secrétariat au 02 43 53 09 32 ou par courriel : fdcm@chasseurs53.com

- 1 Panneau d'accueil
- 2 Les cultures
- 3 Les mares
- 4 Les haies
- 5 Mare et faune aquatique
- 6 Les prairies
- 7 Les roselières
- 8 Les bocquets
- 9 La ruche
- 10 Les cours d'eau

L'ouverture de notre sentier pédagogique au grand public a été fixée pour ce printemps 2013 au **mercredi 24 et au mardi 30 avril**.

Enfants et adultes bénéficient lors de ces deux journées d'une visite guidée gratuite. Les départs sont fixés à 10 heures et/ou 14 heures 30.

Ces « portes ouvertes » représentent une bonne opportunité de découvrir en famille notre bocage, sa faune et sa flore pendant les vacances scolaires.

Attention, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions, et de nous organiser en conséquence, une inscription au préalable est vivement conseillée auprès de notre secrétariat (tél. 02 43 53 09 32).



Services apportés aux adhérents

Le contrat de services liant la fédération aux adhérents territoriaux permet à ceux-ci de bénéficier de bon nombre de services, apportés en particulier par le service technique :

Le contact :

par le biais de la pierre angulaire du travail de terrain, il permet d'entretenir des relations privilégiées avec les adhérents et la Fédération en les renseignant sur l'actualité cynégétique.

Le conseil :

dans un but d'amélioration de la chasse et de valorisation des milieux, le service technique apporte et transmet ses connaissances pour aménager les territoires de chasse (garences, agrainoirs, cultures à gibier, plantations de haies, création de zones humides, conseils piégeage, ...).

La surveillance des territoires :

dotée d'un personnel assermenté en qualité de garde-chasses particuliers, la Fédération intervient à la demande de l'adhérent.

Subventions :

le contrat de service permet aux adhérents de bénéficier de subventions destinées à valoriser leurs territoires :

- piégeage : participation financière à l'achat de pièges,
- petit gibier : aides financières :
 - ▶ à la création de garences artificielles, de parcs d'élevage ou de réintroduction d'espèces de gibiers.
 - ▶ à l'élevage sur le terrain de perdreaux d'été
 - ▶ aux lâchers (sous certaines conditions) de canards colverts, de lapins de garenne ou de faisans

- ▶ à la création de G.I.C. perdrix, faisans ou lièvre
- ▶ à la mise en place d'une réserve de chasse
- ▶ à l'implantation de cultures à gibiers
- ▶ à l'entretien des mares et plans d'eau

Mais aussi concours financier :

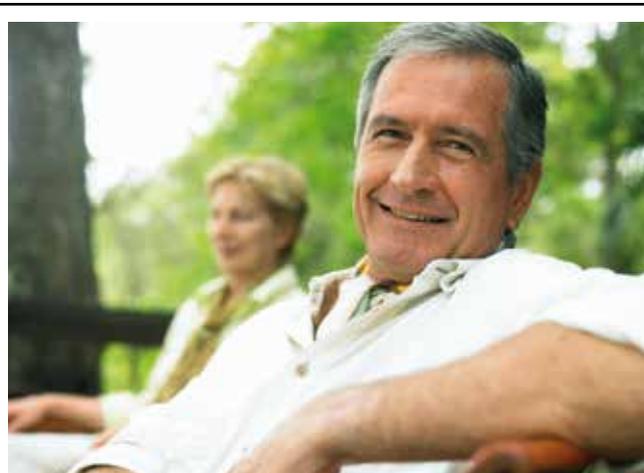
- à la création de haies bocagères spécialement adaptées aux besoins de la faune
- à la réalisation de bandes boisées ou de bosquets.

Assurance :

chaque adhérent bénéficie, sans augmentation du coût de sa cotisation, d'un contrat d'assurance responsabilité civile « organisateur de chasse » négocié par la Fédération.

Assistance juridique :

la fédération donne ses conseils juridiques concernant la pratique de la chasse à ses adhérents et fait le nécessaire pour la constitution de partie civile devant les tribunaux.



**UNE BANQUE
QUI VOUS ACCOMPAGNE
À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09. Photo non contractuelle.

SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



Les Saillardières
53480 VAIGES



Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79

Fabien RACINE : 06 12 49 40 68

e-mail : racinesebastien@orange.fr



Les Echos du Bas Maine

Le Temps de la Chasse et des Répétitions

Le deuxième semestre de l'année est traditionnellement réservé, aux Echos du Bas Maine, à la passion de tous les sonneurs : la chasse ...mais aussi à la préparation des concours et des concerts.



La Chasse : qu'il s'agisse de chasse à tir, à courre ou de déterrage, les 42 sonneurs du Bas Maine y consacrent quelques week-end, voire quelques jours de congés. Souvent invités par les présidents de chasse amis des Echos du Maine, ils se déplacent par petits groupes suivant les affinités de chacun. Evidemment les trompes, les chants et les anecdotes sont du voyage, pour le plus grand plaisir des différents actionnaires et invités.

Depuis quatre ans une dizaine de chasseurs-sonneurs se sont regroupés pour louer un territoire dans le département ! Passion, ambiance et trompes y sont intimement liées!!

Les répétitions : c'est également pendant ce deuxième semestre que se prépare la saison des concours. Deux grands objectifs cette année :

Le Festival International de Sociétés le 8 et 9 juin à la Roche Posay (Vienne) et le Championnat de France Individuel qui se tiendra à Vichy (Allier) en septembre. Encore une fois

les Echos du Bas Maine présenteront deux groupes, fait unique dans l'histoire de la trompe.

Quelques concerts sont d'ores et déjà programmés pour le printemps et l'été. Le 15 avril à St Sylvain d'Anjou (49), le 19 avril à la cathédrale de Rennes (35), le 31 mai à Ambrières-les-Vallées, le 3 mai à Boucé (61)... mais je laisse le soin aux organisateurs d'en faire la publicité.

Deux stages sont prévus au Plessis de Parné-sur-Roc, dont un avec une sommité de la trompe M. Philippe Carabin, qui viendra spécialement de la Belgique, pour peaufiner la préparation du groupe leader avant d'affronter le Championnat International des Sociétés.

Une nouvelle importante pour les sonneurs et amateurs de trompe : la sortie très prochaine (1^{er} trimestre) d'un CD didactique reprenant 74 fanfares d'animaux et de circonstances sonnées par Emmanuel Pinot (Président des EBM) et Bertrand Boudier (Directeur musical). Vous y retrouverez également quelques fanfares sonnées en duo et deux fantaisies inédites, dont une chère à la famille Courcier.

Pour les chasseurs Mayennais abonnés à la chaîne de télévision SEASONS (chaîne des pêcheurs et Chasseurs) vous pourrez suivre le résumé d'une chasse en forêt de Concise sous la houlette et avec les chiens de Stéphane Louveau et Momo Lecoq (tous les deux sonneurs au Bas Maine) avec une intervention de quelques sonneurs du Bas Maine (retransmission début février 2013).

Le Président Emmanuel Pinot et le Conseil d'Administration espèrent vous rencontrer lors de l'une de leurs sorties.

Jean Marie Fracapane pour
Les Echos du Bas Maine

ACGL Conseil

**2 informaticiens
à votre service**

0 826 808 017
0,12 €/min

www.acglconseil.com
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre-le-Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS

Agréé 53C055

**LAPINS G.
LIÈVRES
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70





Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne



COMMENT DEVENIR GARDE CHASSE PARTICULIER !



Il est indispensable de faire la formation organisée par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne. Cette formation est obligatoire depuis 2006, sa durée est de trois jours, elle se déroule habituellement en juin.

Le contenu et la durée de cette formation sont nécessaires à la reconnaissance de l'aptitude technique à la fonction de garde particulier, les intervenants sont des techniciens spécialisés dans les différents domaines concernés.

Ensuite la demande d'agrément est à déposer à la préfecture pour être instruite.

(Prendre rendez-vous par téléphone au service de la réglementation : Madame DUDOUET tél : 02 43 01 51 11).

Une fois l'agrément délivré le garde particulier ne peut entrer en fonction qu'après avoir prêté serment devant le tribunal d'instance dont dépend le territoire à surveiller. Son assermentation n'est valable que pendant 5 ans et pourra être renouvelée à la demande du commettant et du garde.

Ce parcours n'est pas compliqué, la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne peut accompagner les futurs gardes qui le désirent en fournissant les documents pour composer le dossier.

Nous encourageons tous ceux qui souhaitent devenir Garde-Chasse Particulier à faire cette démarche.

Le Garde Particulier c'est aussi l'homme de confiance du propriétaire ou du détenteur de droit de chasse, c'est en général un passionné du monde de la chasse, il est complémentaire de son commettant et peut le suppléer pour certaines actions. Donc n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

*Nous rappelons à nos adhérents que nous tenons à leur disposition tous les documents nécessaires pour le renouvellement des assermentations (par le biais de son site Internet www.fdgpm53.com ou contact avec la Fédération des Gardes par l'intermédiaire des responsables, leurs coordonnées sont ci-dessous).

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY	02 43 02 63 55	Port : 06 85 18 13 60
René MALIN	02 43 02 12 59	Port : 06 61 81 61 76
Joël LINAIS	02 43 68 51 99	Port : 06 77 77 10 35
Jean-Yves POUTEAU	02 43 53 97 06	Port : 06 08 45 70 71

Site internet : www.fdgpm53.com

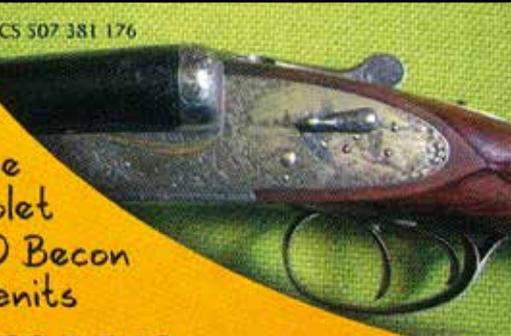
Courriel : fdgpm53@hotmail.fr

ARMURERIE D'ANJOU
Olivier LEROUX
 Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
 RÉPARATION
 FABRICATION
 RESTAURATION
 GRAVURES
 MONTAGE À BOIS
 DÉPÔT VENTE
 EXPERTISE**

RCS 507 381 176



2 route de Cholet
 49370 Becon les Granits
 02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95

Nos associations



Société communale de chasse de Fougerolles du Plessis

La société a été constituée en août 1952 sous le nom de SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DE FOUGEROLLES DU PLESSIS, présidée par M. Bernard de MONTIGNY, jusqu'au 29 octobre 1981. Depuis ce jour, je suis le 2^{ème} président.

La société est administrée par un bureau de 14 membres, un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et huit membres.

Le territoire de chasse avec baux est de 950 ha sur 3080 ha de la commune en surface agricole.

En 1977, cette société comptait 110 actionnaires chasseurs ; cette année seulement 39 sociétaires.

Nous lâchons environ 100 lapins dans l'an-

née, 200 perdrix rouges en août et un lâcher de perdrix et faisans tous les week-end jusqu'au 15 décembre.

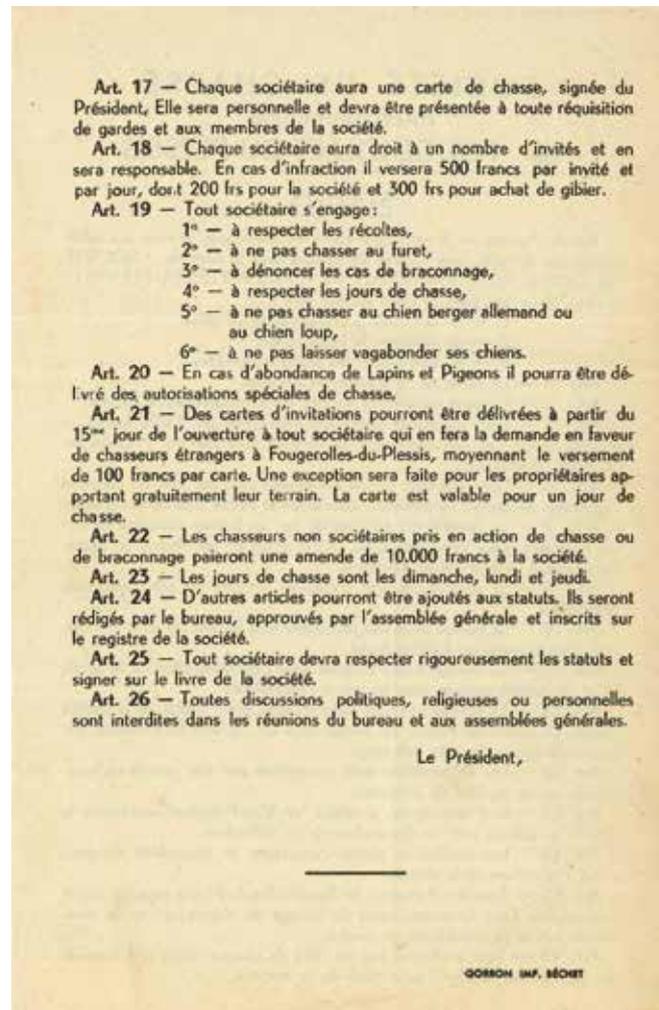
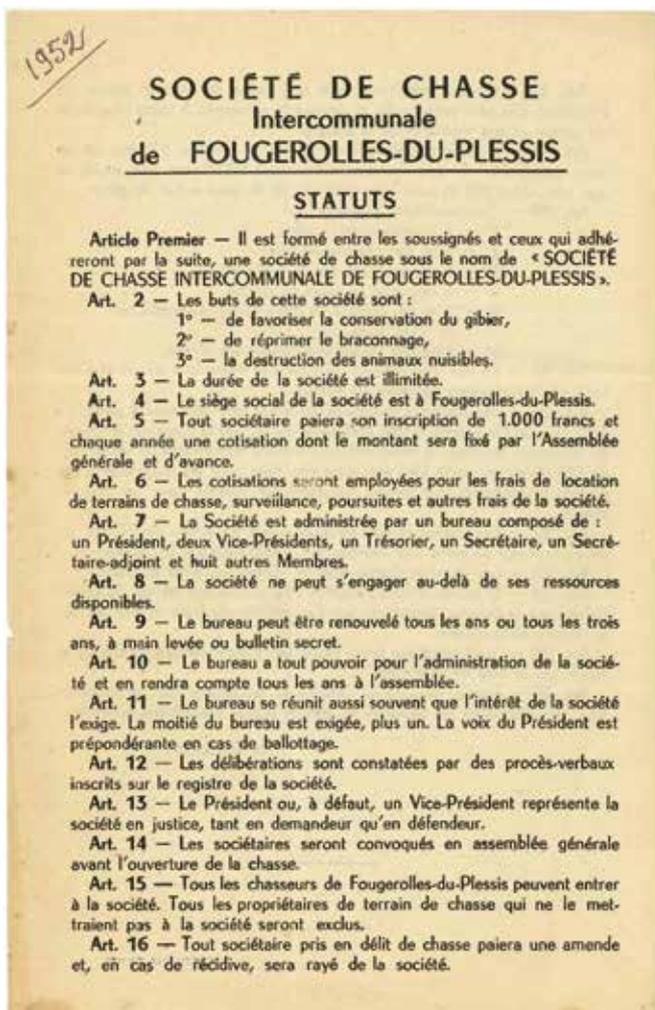
Depuis le 1^{er} avril 1990, nous organisons une journée tripes, grillades, saucisses, au choix, qui a un succès croissant d'année en année : le 4 mars 2012 nous avons 650 convives.

Le bénéfice de cette journée nous permet de mettre plus de gibier sur le terrain.

- Nous organisons tous les ans plusieurs battues aux nuisibles (exemple : en 2012 en une battue 9 renards ont été tués sur une surface de maïs de 3 hectares environ (mais il n'est pas bon de le faire paraître dans les journaux !).
- Résultat des prises des piégeurs et déterreurs en 2012 : 89 renards, et 82 ragondins.

René DUBRE

Président de la société de Fougerolles du Plessis





Concours St Hubert 2012



Un concours St Hubert sur faisans a été organisé le 20 octobre 2012 à Jublains dans le cadre de la finale départementale. Une quinzaine d'équipes (Chien/Chasseur) y ont participé et trois d'entre elles ont été sélectionnées pour le concours régional en Vendée le 17 novembre 2012.

Une journée remarquable, qui mérite d'être renouvelée. Toute l'équipe organisatrice tient à remercier la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne pour son soutien, les propriétaires qui ont mis à disposition leurs territoires ainsi que les bénévoles qui ont aidé à organiser ce concours.

Rendez-vous est pris pour le 19 octobre 2013. Préparez-vous ainsi que votre compagnon.
Renseignements : Bruno CARRE – 21, rue Cassiopée – 53470 Martigné-sur-Mayenne.

ADCGG 53

L'année 2010 a été notre première session à la formation Brevet Grand Gibier. Mise en place par L'A.N.C.G.G. dont nous dépendons, cette formation permet à chacun d'entre nous d'améliorer ses connaissances cynégétiques sur le grand gibier.

En 2012 le Brevet Grand Gibier a été une réussite comme vous pouvez le constater : 83% des candidats ont obtenu ce Brevet G.GIBIER.

Nous avons aussi réalisé une journée Formation «Vension» en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

Une journée réglage carabine a eu lieu également, cette journée est reconduite : le 30/06/2013.

Il est important de connaître son arme avec son optique de visée (lunette, point rouge éventuellement), mais aussi les cartouches utilisées qui doivent être identiques pour obtenir un réglage correct.

La journée se déroule avec un ordre de passage toutes les 20 minutes au pas de tir. L'horaire du réglage vous sera communiqué par Monsieur David DOBAIRE, référent de cette journée.

Une participation financière de 10 € sera demandée aux non adhérents de l'A.D.C.G.G.53 pour régler leur arme

En cette même journée notre association vous propose de découvrir le tir à l'arc de chasse.

Il est demandé aux chasseurs intéressés de se munir de son permis de chasser avec la validation 2012/2013 ou 2013/2014 ainsi que l'assurance chasse.

Tél. David DOBAIRE : 06.86.90.60.57.
Courriel : laetitia.dobaire@orange.fr

MICHEL GALLIER
SARL



Piège à double lacets THIBERT PHE

- **Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre**
- **Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre**
- **Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre**
- **Super X "Belisle"**
- **Piège à lacet "Belisle"**
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- **Belettière / Boîte tombante à appât**
- **Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux**
- **Boîte à fauve tous modèles / Collets**
- **Accessoires divers**

Z.A. Pont de Sée (route de Mortain) - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29





Association des chasses privées

Le plan de chasse lièvre dans notre département a fait beaucoup parler de lui et c'est normal. Il y avait des années que le sujet était évoqué, discuté, travaillé. Nos départements voisins qui nous avaient précédés dans cette démarche et qui avaient obtenu de bons résultats nous incitaient à aller dans cette direction. C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'association des chasses privées avait organisé une réunion d'information avec nos collègues de la Sarthe, réunion de présentation des méthodes et résultats obtenus. Cette rencontre avait été suivie d'un débat très riche. Nous savions que c'était la bonne voie.

Mais bien sûr ce genre de décision est toujours difficile à mettre en œuvre et nous l'avons vu dans certains cantons où le plan de chasse a été rendu obligatoire. La plus grande difficulté rencontrée sur le terrain est celle liée à la surface nécessaire pour obtenir un bracelet. Certes, c'est une contrainte, mais sincèrement et compte tenu des faibles populations, il est difficile de gérer une population de lièvres sur quelques dizaine d'hectares.

Pour les chasseurs ne possédant pas une surface suffisante, nous conseillons fortement de vous regrouper. Rapprochez de votre ou vos voisins et faites une demande commune. Il n'est pas nécessaire de créer une association mais simplement de faire une demande individuelle (groupée) pour les surfaces que vous aurez ainsi regroupées. En fonction du nombre de bracelets attribués, vous pourrez vous les répartir selon votre désir. Si le territoire ne permet l'attribution que d'un seul bracelet, il vous faudra vous entendre entre voisins, par exemple, soit le chasser ensemble, soit par alternance annuelle.

Vous garderez ainsi votre indépendance, même si cela vous en coûte et nous sommes sûrs que dans quelques années, l'évolution des populations vous permettra de retrouver votre plaisir de disposer de votre bracelet lièvre sur une surface moindre, mais cette fois avec la certitude de voir un capucin bondir à chaque sortie !

Association des lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie en aide aux pisciculteurs

Les lieutenants de louveterie de la Mayenne se sont mobilisés dans le cadre de la campagne de régulation du grand cormoran. En effet, le 29 février 2012, le comité national cormoran se réunissait sous l'égide du Ministère de l'environnement et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche pour présenter «le nouveau dispositif de protection renforcé du cheptel piscicole».

Ce dispositif avait été expérimenté depuis août 2011 en Moselle. Cette opération consistait à poster des tireurs le même jour au même moment sur les étangs «dortoirs du département».

Devant le succès de cette action, il a été décidé d'étendre cette expérience à notre région des Pays de la Loire ainsi qu'aux régions Centre, Lorraine et Rhône-Alpes. La mission du lieutenant de louveterie a fait l'objet d'une convention spécifique signée avec madame la préfète et la DDT.

Dans ce dispositif, le rôle du lieutenant de louveterie était un rôle de «réfèrent». C'est lui qui devait s'assurer de la bonne exécution des opérations, de rapporter à l'administration et de valider les dépenses engagées par les intervenants (cartouches, déplacements).

Un certain nombre de réunions organisées par la DDT (Direction Départementales des Territoires) ont permis aux lieutenants de Louveterie et aux pisciculteurs d'arrêter un plan d'action.

Tout d'abord, le choix des sites a été décidé, à savoir 16

sites sur l'ensemble du département. Pour chaque site des tireurs ont été désignés par les pisciculteurs et leurs noms transmis au lieutenant de louveterie du secteur concerné. Trois journées d'intervention ont été arrêtées, les 12 novembre, 17 décembre 2012 et le 21 janvier 2013, chacune ayant fait l'objet d'un bilan permettant ainsi d'ajuster le dispositif pour l'opération suivante.



Ces journées ont permis la destruction de 118 cormorans ce qui correspond pour chaque journée à 10 % des effectifs observés. Elles se sont déroulées dans un parfait esprit d'entente entre tous les parties concernées qui ont collaboré sur ce projet.

Les lieutenants de louveterie référents pour cette opération «Cormorans» ont été messieurs Louis Delommeau, Michel Menant, Claude Métayer, Patrick Planchais et Jean-Yves de Vallavieille. Chacun a eu à cœur de mener à bien sa tâche et on peut les féliciter tant pour leur disponibilité, leur adaptation à cette action nouvelle, que pour leur efficacité. Qu'ils en soient remerciés !

Gérard COURCIER



Corneille noire, Corbeau freux et Choucas des tours

Descriptions

Dans le langage populaire, la dénomination « corbeau » regroupe trois ou quatre espèces. Mais plus exactement la famille des corvidés rassemble en France neuf espèces, dont les plus connues sont :



Corbeau freux

Le Corbeau freux, la Corneille noire, le Choucas des tours, le Geai des chênes, et la Pie bavarde, mais aussi quatre espèces protégées que l'on ne trouve pas en Mayenne : le Cassenoix moucheté, le Chocard à bec jaune, le Crave à bec rouge et le Grand corbeau.

Si la Pie bavarde, le Geai des chênes et, à degré moindre, le Choucas des tours avec sa nuque grise, son iris de l'œil blanc et surtout sa taille nettement moindre, ne présentent aucun problème d'identification, il n'en est pas de même pour le Corbeau freux et la Corneille noire. Ces deux espèces sont très souvent confondues par la plupart des gens qui leur attribuent le nom de « corbeau » ou plus vulgairement de « coâ » !

Malgré leurs teintes similaires, certains détails permettent de différencier aisément la Corneille noire du Corbeau freux adulte. Ce dernier présente une zone faciale blanc-grisâtre à la base du bec due à l'absence de plumes à cet endroit. La forme générale du bec est plus conique, plus pointue que chez la Corneille noire. Lorsqu'il est posé, le plumage apparaît plus lâche aux flancs, cachant en partie les pattes, formant alors une « culotte ». Légèrement plus petit que la corneille, son envergure avoisine les 90 cm pour un poids moyen de 450 g.

Commune et au plumage sombre, la présence de la

Corneille noire n'attire pas le regard. Cependant, lorsqu'on peut l'observer de près, les rayons du soleil mettent en évidence des tons métalliques verdâtre et violacé. Ses narines sont couvertes de plumes noires et l'iris est brun foncé. Les jeunes sont plus bruns avec de faibles reflets. Son enver-



Choucas des tours

gure approche les 100 cm pour un poids oscillant de 450 à 500 g.

Le Choucas des tours, quant à lui, présente une envergure de moins de 70 cm pour un poids variant de 190 à 260 g.

Alimentation

Les aliments végétaux entrent pour une large part dans le menu journalier du Corbeau freux contrairement à la Corneille noire au régime alimentaire plus carné. Il recherche sa nourriture au sol, arpente inlassablement les champs en fouillant le sol de son bec. Il recherche en priorité les graines de céréales occasionnant parfois des dégâts importants lors de leur germination. Il ne dédaigne pas non plus les pommes de terre, betteraves, glands, noix, baies et plantules. La part animale se compose principalement de lombrics, les labours occasionnant de ce fait des rassemblements parfois spectaculaires. Il prélève également divers insectes, mollusques et petits mammifères.

Le régime alimentaire de la Corneille noire est d'une grande variété et peut fortement changer selon les régions, les individus et l'époque. Elle sait profiter de tout, on trouve dans son alimentation des graines (notamment les céréales « en lait »), des betteraves, des carottes, des fruits, des





insectes, des vers de terre, des escargots, des petits mammifères (jusqu'à la taille d'un levraut), des œufs et des poussins d'oiseaux sauvages ou domestiques. Elle sait profiter également des divers déchets (ordures et cadavres).

Le Choucas des tours trouve sa nourriture au sol picorant de son bec court et conique tout ce qui se présente. La partie animale comporte insectes, larves, escargots, limaces, œufs et jeunes oiseaux, mais aussi vers, grenouilles ou petits mammifères. Les végétaux représentent une très importante ressource : graines de céréales, fruits et autres plantes, pommes de terre... Enfin on ne doit pas oublier l'exploitation des déchets et détritiques de tout genre et des épandages dans les champs.



Corneilles noires

Reproduction

Le Corbeau freux et le Choucas des tours se plaisent en société sur les zones d'alimentation, en dortoir l'hiver ou encore pour nidifier (contrairement à la Corneille noire). Les nids du corbeau sont établis dans un bois, un bosquet, ou une peupleraie avec fidélité d'une année sur l'autre. Ces rassemblements de nids sont nommés « corbeautières » (qualificatif utilisé à mauvais escient pour les cages-pièges à corvidés). Un seul arbre peut porter plus de 50 nids, certaines corbeautières peuvent dépasser les 2000 nids. En Mayenne, il existe plusieurs dizaines de colonies de 5 à 400 couples. Les pontes s'échelonnent de la fin mars à la mi-avril et comportent 3 à 5 œufs. Les jeunes naissent après 16 à 18 jours d'incubation et quittent le nid au bout d'une trentaine de jours.

Le Choucas se singularise par le fait qu'il soit essentiellement cavernicole. Il colonise les parois des rochers, les murailles et remparts, les ruines, tours et clochers, larges cheminées, les trous d'arbres et même des terriers de lapins en certaines contrées des Pays Bas. Mais il sait également s'approprier un vieux nid de pie, de corneille ou de corbeau. La ponte comprend 3 à 6 œufs, exceptionnellement 7 ou 8, elle est déposée entre la mi-avril et la mi-mai.

Le couple de Corneille noire est territorial et s'isole pour établir son nid parfois dès début mars. La femelle dépose le plus souvent 4 ou 5 œufs, parfois 6, rarement 3 ou 7. Après 17 à 18 jours d'incubation les jeunes éclosent et quittent le nid à 4 ou 5 semaines.

Statuts

L'arrêté ministériel du 2 août 2012 a confirmé le statut de nuisibles du Corbeau freux et de la Corneille noire. Ces deux espèces peuvent donc être piégées toute l'année et régulées à tir jusqu'au 31 mars sans formalités. Pendant la période de reproduction, elles peuvent être tirées aux abords des nids avec une autorisation préfectorale.

Le Choucas des tours, espèce commune dans notre département, prolifère et cause parfois des dégâts préjudiciables aux bâtiments mais aussi dans les jardins et dans les cultures agricoles. Sa présence de plus en plus régulière dans les corbeautières interfère dans la régulation efficace des Corbeaux freux.

Le statut d'espèce protégée du Choucas des tours apparaît donc aujourd'hui complètement inapproprié.

J-F.A.



Le Poitevin

Le créateur du poitevin est le vicomte Emile de La Besge (1812-1905), célèbre veneur poitevin.

Les premiers chiens qu'il eût lui viennent de son oncle M. de Villars, en 1830, ce sont des chiens du Haut-Poitou résultant du croisement entre le chien de Larye et le chien



race », des infusions de sang anglais furent effectuées (Fox Hound, Anglais) afin de renforcer la corpulence du chien, ossature plus forte, musculature plus puissante, poitrine plus éclatée dans le but d'obtenir des chiens plus athlétiques, capables de courir 5 heures et pouvant chasser 2 fois par semaine.

Le Poitevin est le plus séduisant des chiens d'ordre (chiens de vènerie), il en est aussi le plus ancien. Selon son standard c'est un chien très distingué, réunissant à un haut degré de perfection la force, l'élégance et la légèreté sous un ensemble de couleurs des plus séduisantes.

On trouve aujourd'hui le Poitevin principalement dans les équipages de vènerie chassant le cerf, le chevreuil ou le sanglier. L'équipage du Saut du cerf, dont le chenil est situé dans notre département, découple dans la voie du cerf avec des Poitevins.

de Montembœuf, qui sont deux types de chiens du 18^{ème} siècle.

En 1842, la rage décime presque toute la meute du vicomte. Il ne reste que 3 chiens. Emile de La Besge recourut alors à des infusions de sang anglais, de là naissent les bâtards du Haut-Poitou.

Ces chiens, tricolores pour la plupart, étaient assez grands, de 63 à 65 cm en moyenne, légers de conformation (en comparaison aux autres chiens de l'époque), des muscles mais pas de chair, grande encolure et très jolie tête, très fins de nez, très criants, presque tous hurleurs. Ils sont rapides, très chasseurs et requérants. Les bâtards du Haut-Poitou furent des spécialistes de la chasse au loup.

Le standard officiel date de 1957, le bâtard du Haut-Poitou est alors dénommé Poitevin.

Le Poitevin actuel a plus de distinction et d'élégance, ceci dû à des croisements entre les chiens les plus légers de la race, et aussi à des infusions de sang de lévriers.

Des excès ayant été faits dans « l'allègement de la

CHASSE - PÊCHE COUTELLERIE - ARCHERIE

Jacques Denys

*Compétence
et qualité
sont nos devises*



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

257 rue de Paris

50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT

etsdenys@orange.fr

Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80



Pie qui chante...

La pie serait dit-on voleuse
 Mais là n'est pas notre tracas
 Comme elle semblait bien malheureuse
 Certains se penchèrent sur son cas.

Elle disparaît de nos campagnes...
 Crient ses soit-disants protecteurs
 C'est même vrai en Allemagne !
 Ajoutèrent ses verts défenseurs.

Et quelques oreilles bienveillantes
 Touchées par ces dits arguments
 Entrepirent pour la charmante
 D'en modifier le classement !

L'animal n'est donc plus nuisible
 Ceci valant pour la Mayenne
 Cela serait presque risible
 Si cette affaire n'était que mienne.

Sa raréfaction en bocage
 Tient au choix du milieu urbain
 Depuis qu'elle fait de vrais ravages
 Dans les poubelles de nos jardins.

Sa présence en milieu rural
 Obligera les passereaux
 A payer un tribut royal
 Au régime mortel de l'oiseau !



Il ne faudra pas oublier
 Parmi la liste de ses méfaits
 Le sort fait aux petits gibiers
 Que les haies ne peuvent protéger.

Prédateur certain de l'espèce
 La corneille noire est seule connue,
 Pourquoi se passer en l'espèce
 Du piégeage sûr et reconnu ?

Pica-pica peut donc chanter
 Tous ses protecteurs sont partiaux
 Et oublie de considérer
 Que certains gibiers sont oiseaux !

Le Moustique

Petites annonces

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE

(réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) :

adrez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante :

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



